

Nous définissons le don planifié comme un geste réfléchi d'une personne qui souhaite, d'une façon significative, soutenir une cause qui lui tient à cœur.

Pour réaliser ses objectifs de dons, elle est généralement accompagnée d'un spécialiste qui l'aide à intégrer son geste dans sa planification financière, fiscale ou successorale.

Pour une définition « officielle », [cliquez sur ce lien.](#)

# Apprendre à recevoir

Février 2012

Infolettre créée par François Mercier, auteur du livre « Apprendre à recevoir ».

Volume 1, numéro 9

Cette infolettre s'adresse à des organismes communautaires ou charitables québécois, ainsi qu'à des personnes qui ont indiqué leur intérêt pour les dons planifiés. Si vous ne désirez pas recevoir cette infolettre, [cliquez sur le lien suivant](#)



[Accédez au site présentant le livre.](#)

[Nous écrire](#)

## Dans ce numéro

### La Fondatique : l'art et la science du financement des organismes et des associations

**Organismes de bienfaisance - Gouvernance et bonnes pratiques de gestion** par le Bureau de normalisation du Québec

#### Dans le prochain numéro

#### Épisode

L'expertise en collecte de fonds

Vient de publier sa nouvelle étude sur les tendances en philanthropie au Québec en 2012.

Aussi :

#### L'art de demander

[Visitez l'Observatoire de la gestion philanthropique de l'Université de Montréal.](#)

## La Fondatique l'art et la science du financement des organismes et des associations

*La Fondatique*, c'est le titre d'une publication, dans laquelle il est question de l'ensemble des sources de soutien financier qui s'offrent aux organismes communautaires.

En créant ce document d'une centaine de pages, Paul Montminy poursuit l'objectif d'aider les organismes à réduire leur instabilité financière en ayant recours à un financement mixte, c'est-à-dire à un financement qui conjugue l'accès à différentes sources de financement.

Vous y trouverez des suggestions relatives aux subventions gouvernementales et privées, ainsi qu'aux cotisations, aux commandites, aux activités-bénéfice, aux dons, etc. comme moyens de diversifier vos sources de financement.

Le Secrétariat à l'Action Communautaire (SAC) en dit qu'*aucune source n'est laissée pour compte; le texte est bien documenté, très pratique et réunit une foule d'adresses utiles, de même que des listes de fondations et les coordonnées des ouvrages complémentaires. De plus, le lecteur y trouvera diverses stratégies d'action qui sauront le guider et l'accompagner dans les démarches orientées vers l'une ou l'autre des huit sources de financement accessibles aux organismes communautaires. Enfin, le document est d'une facture agréable : texte clair, concret et simple, présentation aérée accompagnée de tableaux parlants.*

Après une dizaine d'années dans le domaine des affaires culturelles, Paul Montmigny a dirigé le bureau du soutien financier de l'Université Laval à l'occasion de la grande campagne de souscription de 1984-1989. Il a été, par la suite, adjoint au Président de l'Université du Québec pendant quatre ans, afin de développer les capacités des onze établissements du réseau de l'UQ en matière d'autofinancement.

Le Secrétariat à l'Action Communautaire dit de lui : « *M. Montminy connaît fort bien le sujet puisqu'il travaille depuis 1993 comme conseiller en gestion et en développement auprès de nombreux organismes sans but lucratif au Québec et à l'étranger. De plus, il est fortement engagé personnellement dans plusieurs organismes sans but lucratif, et ce, depuis plus de 35 ans* ».

Vous pouvez vous procurer « La Fondatique » au Regroupement Mauricie, volet « Édition nationale », 3320, boulevard Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3  
Téléphone : 819 372-1036  
Télécopieur : 819 372-9850  
Courriel : [regroupementmauricie@bellnet.ca](mailto:regroupementmauricie@bellnet.ca)  
Adresse Internet : [www.ropphmauricie.net](http://www.ropphmauricie.net)

Pour obtenir du soutien d'une fondation communautaire dans une région où il y en a une : [Estrie](#), [Gaspésie-Les îles](#), [Grand Montréal](#), [Grand Québec](#), [Lanaudière](#), [Mauricie](#), [Laurentides](#)

Visitez le site « [Un héritage à partager](#) » pour une foule d'informations sur les dons planifiés.



UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup>  
Québec

Imagine  Canada

Un organisme dont la cause est de faire la promotion du rôle et de la contribution des OBNL à la société canadienne.

[Pour consulter nos infolettres précédentes.](#)

Pour vérifier l'enregistrement d'un organisme charitable à [l'Agence du Revenu du Canada.](#)

## Organismes de bienfaisance -Gouvernance et bonnes pratiques de gestion

 (Bureau de normalisation du Québec : [BNQ 9700-340](#) )

Grâce à l'initiative de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et avec la collaboration d'une vingtaine de spécialistes provenant des milieux gouvernementaux, universitaires et associatifs, le Bureau de normalisation du Québec a rendu public cette nouvelle norme à l'automne 2011.

*Cette norme s'applique à tous les organismes de bienfaisance qui sont enregistrés à l'Agence du Revenu du Canada et qui sont désireux de mettre en œuvre et de maintenir de bonnes pratiques de gestion.*

Cette norme couvre d'abord les exigences générales reliées à ces organismes comme l'enregistrement, l'énoncé de mission, le code d'éthique, la question des conflits d'intérêts, la confidentialité, ainsi que le traitement des plaintes.

Par la suite, la norme présente différentes normes concernant :

- la gestion de l'information,
- la gouvernance (règlements généraux, la CA, la planification stratégique, etc.),
- la gestion (politiques et procédures de gestion, contrôle des finances),
- la gestion des ressources humaines (personnes à salaire ou bénévoles),
- les programmes de bienfaisance (choix et évaluation),
- la sollicitation des donateurs et les activités de bienfaisance.

La norme a été publiée comme document de référence et à des fins d'utilisation volontaire par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Ce dernier a pour mission d'apporter des solutions à des besoins de marché par l'élaboration de normes consensuelles en comités équilibrés, par la mise en œuvre de programmes de certification et par la certification de systèmes. Elle est disponible à l'adresse Internet suivante : [http://www-es.criq.qc.ca/pls/owa\\_es/bnqw\\_norme\\_detail\\_norme?p\\_lang=fr&p\\_id\\_norm=12685&p\\_code\\_menu=NORME](http://www-es.criq.qc.ca/pls/owa_es/bnqw_norme_detail_norme?p_lang=fr&p_id_norm=12685&p_code_menu=NORME)